

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2018

Présents : I.VERDUN, F.MASSARD, B.BERGERON, P.DELORME, N.PEYRELO, A.FERRET, S.SAGUETON, A.MONTELLIMARD, D.GRANDMONTAGNE, C.DELORME, H.BONCOMPAIN, C.PELLEQUER,

Absents Excusés : M.ROUDON, N.SIMOND et R.SOUVIGNET a donné pouvoir à I.VERDUN.

1- Désignation du secrétaire de séance: Benoît BERGERON a été désigné comme secrétaire de séance.

2- Adoption du compte rendu du 22 juin 2018 : Approuvé à l'unanimité.

3 -Amortissement Éclairage Public : Le Conseil Municipal décide que la participation forfaitaire communale concernant les travaux de recensement de l'éclairage public pour un montant de 535,00 € sera amortie sur une durée de 5 ans.

4 - Décision Modificative N° 1 au Budget Primitif 2018 : Afin de mandater l'amortissement correspondant à l'éclairage public, il convient de modifier le B.P. 2018 en dépenses de fonctionnement soit d'enlever 107,00 € au chapitre 011 – 615231 pour les imputer au 042-6811 et en recettes d'investissement : moins 107,00 € au chapitre 23-2315 et plus au chapitre 040-2804182 Adopté à l'unanimité.

5- Éclairage Public et enfouissement des Réseaux Télécom près de l'Eglise :

Dans le cadre des travaux de la place, il a été décidé d'enfouir l'ensemble des réseaux telecom ainsi que de revoir l'éclairage public.

Un avant projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energie. L'estimation des dépenses ont été évaluées à 39 594,15 € pour les travaux d'éclairage et 5 379,30 € pour les réseaux télécoms.

Le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55% soit 21 776,78 € pour l'éclairage public. Concernant les réseaux télécoms la participation de la commune sera de 2 051,30€. Ces dépenses seront revues en fonction des décomptes définitifs.

Il a été décidé à l'unanimité d'approuver les avants-projets des travaux, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, d'autoriser Madame le Maire à signer avec le syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux d'enfouissement des réseaux télécoms, de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses précédemment évoquées, d'autoriser Madame le Maire à verser ces sommes dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental et d'inscrire les sommes au budget primitif.

6 – Abaissement de l'Eclairage Public : Suite aux réclamations, le Conseil Municipal décide de ne pas donner un avis favorable pour l'abaissement de l'éclairage public au vu de l'étude réalisée pour un coût d'environ 5 000,00 € pour une économie moindre.

L'éclairage sur la future Place de l'Eglise répondra aux horaires suivants du Lundi au Dimanche sauf Samedi :

Du coucher du soleil jusqu'à 23 H : 100 %

De 23 h à 24 H : 25 %

De 00 H à 6 H : 0 %

De 6 H au lever du jour : 100%

Samedi :

Du coucher du soleil jusqu'à 23 H : 100 %

De 23 H à 6 H : 25 %

De 6 H au lever du soleil : 100 %

L'éclairage sur la place de l'église pourra être modifié (marche forcée) pour les fêtes (Vogue,...) ou événements exceptionnels.

7 - Autorisation de signature d'un document d'urbanisme par un autre membre du Conseil

Municipal : Monsieur Pierre DELORME a été désigné à l'unanimité pour signer toutes les pièces relatives à la Déclaration Préalable déposée par Madame le Maire.

8 - Protection Sociale Complémentaire : Adhésion à la convention de participation du CDG 43

La Commune décide d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG43 avec le groupement VYV-MNT. La participation sera fixée à hauteur de 10 € par mois et par agent à temps plein.

9 - Création d'un terrain de pétanque :

Suite à la décision de réaliser les travaux d'aménagement de la place de l'église, l'Association de Pétanque de Saint-Hostien n'aura pas accès à un terrain pendant le temps des travaux. L'association se pose la question de sa pérennité. Le bureau de l'association a sollicité la Mairie pour trouver une solution.

L'aménagement de deux plates-formes qui sera destiné à la pétanque pendant le temps des travaux sur la parcelle N° D, 1365 a été acté à l'unanimité. Un budget de 10 000,00 € pour les 2 plates-formes (10 m x 20 m) et abords sera prévu.

Questions diverses :

Les appels d'offre pour les travaux d'aménagement de la place de l'Eglise vont être lancés courant Octobre ;

Travaux cantine : Achats d'une lave-vaisselle et d'une cellule de refroidissement. Une porte coulissante a été installée entre la cuisine et la salle de restauration. Suite à la vétusté des canalisations du chauffage et de la production d'eau chaude (fuites d'eau, mauvaise isolation, perte de production d'eau chaude), une chaudière gaz avec production d'eau chaude a été installée dans le local technique attenant à la cantine.

Le début des travaux (ossuaire) est prévu le 1er Octobre 2018 ;

La signature de la vente Rey/Commune est prévue courant octobre ;

L'acte concernant l'achat des parcelles boisées situées sur Le Pertuis et St Hostien a été signé chez Me Lionel SANIAL le 5 Septembre 2018 ;

Location de la salle : Il est rappelé que seule la salle du bas est accessible pour les réunions de bureau d'Associations.

La date du Dimanche 11 Novembre est retenue pour le repas des Anciens de la Commune. La messe célébrée à Saint-Hostien sera suivie de la cérémonie aux Monuments aux Morts.

Des sondages géotechniques doivent être réalisés en octobre 2018 dans le cadre des études avants-projets de la déviation RN 88 à St Hostien et le Pertuis.

Vous êtes artisans, commerçants (hors zones d'activité) ; vous souhaitez moderniser votre entreprise ; rénover, sécuriser, rendre accessible votre local ou votre vitrine ; investir dans du matériel professionnel plus performant ; Votre entreprise en création ou en développement s'adresse majoritairement à une clientèle de particuliers : vous pouvez prétendre à 40 % d'aides maximum (avec l'aide régionale et le LEADER). Le service Développement Économique de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay peut vous accompagner dans tous vos projets.

Changement de fréquence de la TNT : Le 6 Novembre 2018, la commune sera concernée par des modifications de fréquence.

Le Secrétaire de Séance,
B.BERGERON



Mme le Maire,
I.VERDUN

